


RÉPONSE DU CANADA
à la
CONSULTATION DES ÉTATS MEMBRES
sur le
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2006-2007 (33 C/5)

Juillet 2004

Commission canadienne pour l'UNESCO

et

**Direction des affaires du Commonwealth et des Nations Unies
Affaires étrangères Canada, Gouvernement du Canada**

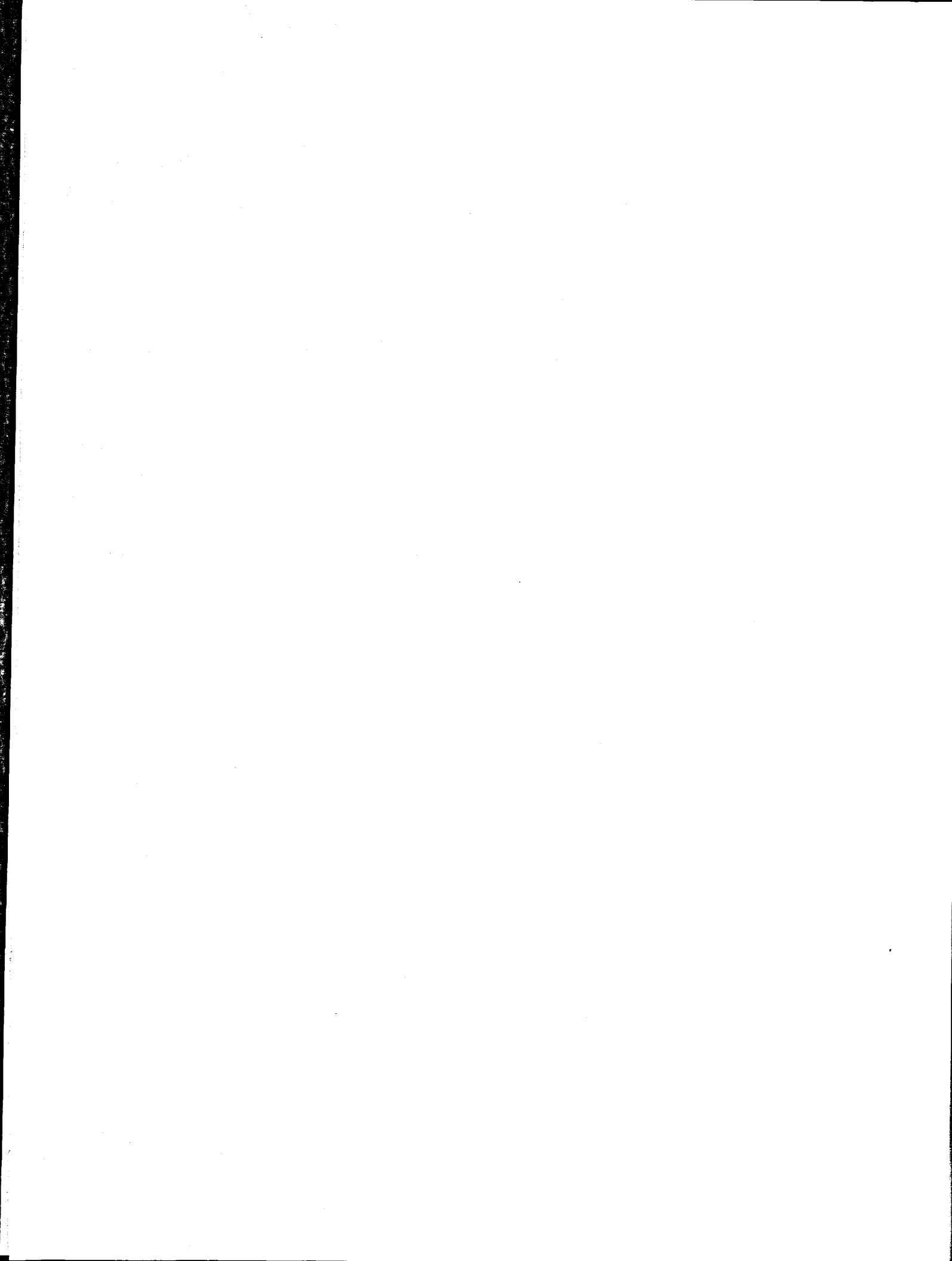
LIBRARY EA / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01042085 2

DOCS
CA1 EA 2004R21 EXF
Response of Canada to the UNESCO
Consultation of Member States on
the Draft programme and budget
2006-2007 (33 C/5). --
18035051

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Observations générales | 4 |
| I. Mise en œuvre du troisième et dernier biennium de la stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) | 6 |
| • Liens avec les ODM | 8 |
| • Fonctions de l'UNESCO | 8 |
| II. Priorités de Programme | 9 |
| • Éducation | 10 |
| • Sciences exactes et naturelles | 13 |
| • Sciences sociales et humaines | 17 |
| • Culture | 19 |
| • Communication et information | 22 |
| III. Autres questions et développements concernant le Programme | 24 |
| • Interdisciplinarité | 25 |
| • Intégration | 26 |
| IV. Exécution et impact du Programme | 27 |
| • Approche axée sur les résultats | 27 |
| • Décentralisation | 27 |
| • Rôle des commissions nationales | 30 |
| V. Questions de budget et de ressources | 31 |
| Conclusion | 32 |
| Annexe I Questionnaire relatif au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (Projet 33 C/5), mai 2004 | 33 |

Note: Les titres de section, les numéros des paragraphes et les questions apparaissant dans le texte sont puisés directement dans le *Questionnaire relatif au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (Projet 33 C/5)*. Les numéros de paragraphe font référence aux paragraphes qui précèdent immédiatement chaque question.



INTRODUCTION

À sa 31^e séance tenue en 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a donné son aval à la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4), laquelle énonce les principales orientations stratégiques de l'UNESCO pendant cette période de six ans.

Articulée autour d'un thème unificateur unique, soit *Contribution à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication*, la Stratégie à moyen terme définit un nombre limité d'objectifs stratégiques, soit 12 objectifs au total pour l'ensemble de l'Organisation, et trois pour chacun des quatre principaux champs d'activités de l'UNESCO.

Ces objectifs stratégiques sont complétés par deux thèmes transversaux : *Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *Contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir*. Ces thèmes transversaux font partie intégrante de tous les programmes et sont conçus pour renforcer l'action intersectorielle au sein de l'UNESCO, à la fois à son siège et sur le terrain.

En mai 2004, l'UNESCO a distribué un questionnaire (voir l'annexe I) afin de recueillir des commentaires et des propositions des États membres, des Membres associés, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) sur les priorités et les questions devant orienter la préparation du Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5) au cours de la troisième — et dernière — phase de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

Ce document présente les réponses du Canada au questionnaire. Il reflète les points de vue des membres gouvernementaux et non gouvernementaux de la Commission canadienne pour l'UNESCO et d'autres experts œuvrant dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information. La Commission canadienne pour l'UNESCO a coordonné la consultation et préparé le présent document, lequel a été soumis à l'évaluation d'Affaires étrangères Canada avant d'être déposé à l'UNESCO.

La Commission canadienne pour l'UNESCO tient à remercier sincèrement les membres de la Commission, les représentants des ministères fédéraux et provinciaux, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales, ainsi que les particuliers qui ont contribué à la consultation en vue de la préparation du présent document. Sans leurs connaissances, leur expertise et leur vision, jamais nous n'aurions pu présenter cette perspective approfondie et singulièrement canadienne du rôle et des activités futures de l'UNESCO.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le Canada tient à féliciter l'UNESCO pour ses réalisations considérables en matière de gestion axée sur les résultats et pour la réforme de ses programmes au cours de l'exercice des deux dernières années. La *Stratégie à moyen terme 2002-2007* (31 C/4) marquait le début de ces réformes, peaufinées par la suite dans *Programme et budget pour 2002-2003* (31 C/5) et *2004-2005* (32 C/5). À notre avis, ces réformes se refléteront également dans *Programme et budget pour 2006-2007* (33C/5).

Nous accueillons donc favorablement l'occasion qui nous est offerte de formuler des commentaires et des recommandations en vue de la préparation du document 33 C/5. À titre de commentaire général, nous avons trouvé le *Questionnaire sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007* (document 33 C/5) inutilement long, compliqué et répétitif. Le questionnaire contient 49 paragraphes, chacun suivi d'une série de questions. Nous avons dénombré un total de 138 questions. Un paragraphe en particulier (24) comptait seulement trois lignes et demie de texte, suivies de neuf (9) questions distinctes. La nature complexe de toutes les questions formulées dans le *Questionnaire* exige une connaissance préalable poussée des programmes et des budgets de l'UNESCO. Par conséquent, les répondants ont été considérablement frustrés par le processus de consultation.

À notre avis, le format et la longueur du *Questionnaire* dénotent un problème plus fondamental dans le document final (33 C/5). Compte tenu du niveau élevé de complexité du processus préparatoire, nous avons de sérieuses inquiétudes quant à la clarté, la longueur, voire l'utilité du document 33 C/5 qui résultera du processus.

De plus, le *Questionnaire* adopte une approche très sectorielle quant au travail de l'UNESCO. Bien que nous comprenions que cette approche tient compte du format du document C/5 courant, nous nous interrogeons sur la faisabilité de la mise en œuvre d'une approche intersectorielle ou interdisciplinaire, alors que l'Organisation n'est pas clairement orientée dans ce sens. L'approche adoptée pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable le démontre clairement, puisqu'elle n'est abordée que dans le grand programme I (éducation), en dépit du fait qu'elle concerne également les grands programmes II (sciences naturelles) et III (sciences sociales) et de l'insistance de l'UNESCO même que la culture (grand programme IV) fait partie intégrante du développement durable.

Le Canada recommande également que la priorité principale du grand programme V soit reformulée pour se lire « liberté d'expression et accès à l'information ». La priorité mettait jadis l'accent sur « l'accès à l'information et au savoir pour le développement », ce qui suppose que l'accès à l'information suffit. Ce libellé ne tient pas compte du fait que l'accès à l'information perd sa crédibilité en l'absence de la liberté d'expression.

Le document 33 C/5 doit également reposer sur la recherche actuellement menée par l'Institut de statistique de l'UNESCO et les connaissances qui en découlent. Cette

recherche et ces connaissances s'avéreront un outil d'une valeur inestimable dans l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et feront en sorte que les activités de l'UNESCO soient menées en temps opportun et de manière prospective.

Dans le même esprit, l'UNESCO doit centrer ses activités, de façon à offrir leadership et direction plutôt que de simplement mettre en œuvre une série de projets de développement de petite envergure. Ainsi doit-elle chercher à fonder des partenariats actifs et à collaborer avec d'autres organisations qui ont l'expérience requise pour mettre en application des projets dans les régions, les sous-régions et les pays.

En sa qualité d'organisation en amont avec un mandat éthique, l'UNESCO a toujours su établir de nouveaux paramètres pour guider le débat international et le dialogue interculturel sur une myriade de questions touchant l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Nous espérons sincèrement que le document 33 C/5 maintiendra cette tradition.

Mise en œuvre du troisième et dernier biennium de la stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4)

Paragraphe 1-3

*Est-ce que le thème unificateur et les objectifs et sous-objectifs stratégiques du document 31 C/4 approuvé sont suffisamment pris en compte dans le 31 C/5 et le 32 C/5 ?
 Que pourrait-on faire pour améliorer le lien entre le 31 C/4 et le 33 C/ ?
 Considérez-vous que l'action de l'Organisation telle qu'elle est décrite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 conduit à une réalisation progressive de tous les objectifs stratégiques du 31 C/4 ou de certains d'entre eux seulement ?
 Y a-t-il des objectifs stratégiques qui ne seront probablement pas atteints et quels ajustements ou mesures correctrices proposez-vous (Cette question sera posée séparément pour chacun des grands programmes et des thèmes transversaux).*

Réponse du Canada

Le Canada est satisfait de la présentation d'ensemble et de la reprise des objectifs stratégiques du 31 C/4 dans les documents 31 C/5 et 32 C/5. Afin de mieux consolider les liens entre le 31 C/4 et le 33 C/5, nous recommandons de mettre l'accent du document 33 C/5 sur les objectifs du programme qui n'ont pas encore été atteints ou qui ne l'ont été qu'en partie. Il convient donc de mener une évaluation des activités de programme qui ont été initiées sans toutefois être menées à terme, au cours des deux premiers exercices biennaux en vue de la préparation du document 33 C/5. Par conséquent, des actions précises doivent être proposées pour faire en sorte que la Stratégie à moyen terme soit en œuvre d'ici la fin du présent exercice biennal.

Paragraphe 4

*Considérez-vous qu'il existe des éléments pouvant justifier une inflexion ou une réorientation majeures en ce qui concerne l'un ou plusieurs des objectifs ou approches stratégiques du 31 C/4 ou les résultats escomptés correspondants ?
 Dans l'affirmative, quelles modifications proposeriez-vous ? Dans quels domaines ?
 Et quelles en seraient les incidences sur la préparation du 33 C/5 ?*

Réponse du Canada

Des recommandations spécifiques à la priorité principale de chacun des grands programmes sont formulées dans les sections pertinentes du questionnaire.

Nous sommes d'avis que la priorité principale du grand programme V, notamment de

« favoriser la contribution des technologies d'information et de communication au développement de l'éducation, de la science, de la culture et la construction d'une société du savoir », soit réorientée et que l'accent soit mis sur « la liberté d'expression et l'accès à l'information » (voir aussi la réponse au paragraphe 33).

Des actions spécifiques concernant l'utilisation des TIC pour développer une « société du savoir » font maintenant partie intégrante des activités de l'UNESCO suivant l'adoption du plan d'action au Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003. Les répercussions des bonnes et des mauvaises utilisations des TIC (et non seulement de la connectivité) doivent maintenant être activement intégrées dans les activités de programme de l'UNESCO et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

Paragraphe 5-6

Considérez-vous que la formulation de stratégies nationales et, à l'avenir, de cadres stratégiques multipays serait un plus pour la planification stratégique globale et le processus de programmation de l'Organisation ? Y a-t-il d'après vous place pour des améliorations ou des ajustements ? Jugez-vous satisfaisante la nouvelle chronologie du cycle de programmation, qui débute par des consultations de pays et de groupes de pays, suivies de consultations régionales constituant la principale contribution à l'élaboration des propositions préliminaires pour le 33 C/5 puis à la formulation du 33 C/5 ? Êtes-vous favorables à la tenue de consultations de pays et de groupes de pays ? Avez-vous des suggestions quant à leur préparation et leur organisation ?

Réponse du Canada

Le Canada appuie les stratégies nationales, mais avec la *mise en garde* selon laquelle ces stratégies doivent être gérées attentivement et intégrées dans une stratégie cohérente plus globale pour l'ensemble de l'Organisation. Autrement, l'UNESCO court le risque de se retrouver avec une série d'approches fragmentées, ce qui mènera à des coûts inutiles, un dédoublement des efforts et l'inefficacité des activités.

Il faut également souligner que l'Europe et l'Amérique du Nord sont actuellement exclues de l'approche multipays et que toute modification à cette dernière doit tenir compte de cette exclusion. Nous nous interrogeons également sur la « deuxième ronde » de consultations proposée dans le document 33 C/5. Puisque ces consultations graviteraient autour des groupes multipays, l'Europe et l'Amérique du Nord en seraient exclues et ne jouiraient donc pas d'une seconde occasion de commenter ce document. Si la décision est prise d'aller de l'avant avec des consultations multipays, il faudra s'assurer que tous les pays ont la possibilité de se faire entendre.

Liens avec les ODM

Paragraphe 7

Jugez-vous satisfaisante la présentation des liens entre les ODM et les activités de l'UNESCO ? Est-ce que le 32 C/5 se réfère trop aux ODM ? Faudrait-il mieux cibler l'approche adoptée et ne se référer qu'aux ODM les plus pertinents ? Quelles mesures – de forme et de fond - pourrait-on prendre pour mieux relier l'action de l'UNESCO aux ODM les plus pertinents ?

Réponse du Canada

Les ODM doivent être analysés dans leur ensemble et une approche subjective de la perspective des « plus pertinents » ne convient pas. Il est entendu que l'ODM 1 (l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim) et l'ODM 2 (l'accès universel à l'éducation primaire) relèvent particulièrement de la responsabilité de l'UNESCO ; toutefois, l'ODM 6 (la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et autres maladies) et l'ODM 7 (l'assurance de la viabilité environnementale) sont indissociables des 12 objectifs stratégiques formulés dans le document 31 C/4, c'est-à-dire des responsabilités de l'UNESCO en matière d'éducation pour tous ou comme organisme responsable de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. En fait, l'atteinte de tous les ODM passe par l'éducation en matière de développement durable.

Les ODM ne pourront être atteints qu'en partenariat avec de nombreuses autres organisations et l'UNESCO doit solliciter activement tant des partenaires traditionnels que de nouveaux. De tels partenariats permettront à l'UNESCO de démontrer son avantage comparatif dans ces secteurs et, au besoin, de jouer un rôle de premier plan dans les secteurs où elle est la plus compétente.

Fonctions de l'UNESCO

Paragraphe 8

A votre avis, est-ce que l'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses cinq grandes fonctions ? Faudrait-il réviser cette liste de fonctions ? Conviendrait-il de mettre davantage l'accent à l'avenir sur certaines fonctions et, si tel est le cas, lesquelles ? Est-ce que le renforcement des capacités au niveau des pays devrait être accentué - dans l'affirmative, dans quels domaines et par quelles mesures ? Faut-il ajouter d'autres rôles et fonctions - "courtier du savoir", "organisme de référence", "mobilisation et sensibilisation", etc.

Réponse du Canada

Nous appuyons le maintien des cinq grandes fonctions en place et ne préconisons pas l'ajout de nouvelles. Les notions de « courtier du savoir », d'« organisme de référence » et de « mobilisation et sensibilisation » peuvent toutes être intégrées dans les cinq fonctions existantes. Le fait de les aborder en termes spécifiques aurait comme résultat de produire plus de jargon sans pour autant améliorer les méthodes de travail de l'UNESCO. Cependant, nous suggérons qu'une nouvelle approche soit adoptée à l'égard des cinq grandes fonctions, une approche axée sur la prise de décisions intégrées et une plus grande interconnectivité entre elles.

Déjà, certains secteurs sont plus actifs dans certaines fonctions — par exemple, le secteur de la culture dans l'établissement de normes — et il est entendu que cet accent sera et devrait être appelé à changer au fil du temps dans chacun des secteurs.

Les capacités des regroupements multipays — et non celles des pays eux-mêmes — doivent être renforcées puisque le bureau multipays a déjà pour rôle de renforcer les capacités des pays ainsi regroupés. Cela servirait également à renforcer le processus de décentralisation, dès lors que du personnel compétent serait en place pour desservir plusieurs pays en même temps. Nous encourageons également l'UNESCO à tirer profit des connaissances et de l'expérience de ses instituts et commissions nationales pour l'aider dans son rôle de renforcement des capacités.

II. Priorités de Programme

Paragraphe 9

Êtes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ? Estimez-vous souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

Êtes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5 ? Êtes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et, dans l'affirmative, sur quels critères ?

Réponse du Canada

Le Canada appuie le maintien d'une priorité principale et d'un nombre limité d'autres priorités pour chaque grand programme. Il encourage néanmoins l'UNESCO à aborder la priorité principale de chaque grand programme d'une perspective globale. Ainsi les autres priorités du secteur et celles des autres secteurs doivent-elles se soutenir mutuellement, de sorte qu'elles puissent toutes contribuer aux grands objectifs de l'UNESCO. Par exemple, l'éducation en vue du développement durable ne devrait pas être une responsabilité unique au secteur de l'éducation, car le travail de tous les secteurs contribuera à l'atteinte du même objectif.

La question d'accroître les ressources allouées à une priorité principale soulevée dans le document 33 C/5 s'applique également aux priorités principales propres à chaque grand programme et sera abordée en réponse aux questions posées dans les paragraphes 10, 17, 24, 28 et 33.

Éducation

Paragraphe 10

Êtes-vous d'avis de conserver la même priorité principale pour le GP I que dans le 32 C/5 approuvé ?
Dans cette hypothèse, estimez-vous qu'il faudrait envisager de concentrer le contenu du programme autour de certains domaines clés de cette priorité ?
La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Réponse du Canada

Le Canada préconise fortement le maintien de l'éducation pour tous (EPT) en tant que priorité principale du grand programme I dans le document 33 C/5. Puisque deux des six objectifs du Cadre d'action de Dakar (2000) sont depuis devenus des Objectifs de développement du Millénaire, l'UNESCO doit absolument maintenir cette priorité.

L'approche à l'EPT doit toutefois être réexaminée. L'UNESCO seule n'a pas les ressources nécessaires pour assurer l'accès universel à l'éducation primaire d'ici 2015 et devra par conséquent travailler de concert avec de multiples partenaires — dont la société civile — si elle souhaite atteindre cet objectif. L'EPT ne sera pas possible sans la participation active des États membres et l'UNESCO doit donc mettre au point des approches significatives et pertinentes tout en habilitant les États membres individuels à produire les résultats désirés.

Faut-il aussi se rappeler que les objectifs de Dakar sont au nombre de six et que l'EPT n'en représente qu'un seul. L'EPT doit donc être abordée dans le contexte de tous les

objectifs de Dakar. Le Canada tient également à féliciter l'UNESCO pour l'excellente qualité de son Rapport de suivi mondial et des précieux renseignements qu'il contient sur l'état d'avancement de l'ensemble des objectifs de Dakar.

Puisque 79 % du budget du grand programme I a déjà été alloué à l'EPT, il serait difficile d'allouer d'autres ressources à cette priorité sans nuire aux autres.

Paragraphe 11

*Convient-il de maintenir ces priorités dans le 33 C/5 ? Dans la négative, quelles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager ?
Faudrait-il modifier la formulation des autres priorités - et, dans l'affirmative, comment - en ayant toujours à l'esprit le caractère limité des ressources et des effectifs disponibles ?*

Réponse du Canada

Il convient de maintenir les « autres priorités » pour l'éducation dans le document 33 C/5, mais il importe également de les aborder dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable et de la qualité de l'éducation dans toutes ses manifestations. L'éducation pour une culture de la paix doit également inclure l'éducation sur l'esprit de civisme et l'éducation sur les droits de l'homme.

Paragraphe 12

Estimez-vous que l'aide qui est actuellement fournie aux pays pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est suffisante ? Dans la négative, quelles autres activités ou modalités à conduire à l'échelon national proposeriez-vous ?

Réponse du Canada

Il n'est pas clair si cette question concerne uniquement les ressources financières ou si elle inclut également les ressources humaines. En supposant qu'elle se rapporte aux deux, nous appuyons la nouvelle allocation de ressources financières à l'EPT. Relativement aux ressources humaines, nous encourageons encore une fois l'UNESCO à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes et programmes de l'ONU, des organisations non gouvernementales et la société civile afin de tirer profit des ressources humaines dans les pays.

Les ministères de l'Éducation des États membres doivent également participer activement à la mise en œuvre de l'EPT, sans quoi le progrès réalisé sera minimal.

Paragraphe 13, 14, 15

Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ?

Réponse du Canada

Le Canada recommande d'aborder la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) de la perspective de l'éducation en vue du développement **humain** durable. Ainsi, elle servirait de programme-cadre pour l'ensemble des activités dans tous les secteurs.

Nous recommandons également d'évaluer la possibilité de faire du développement humain durable un thème transversal de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Nous sommes surpris de constater que la discussion sur le DEDD n'a porté que sur les questions relatives au grand programme I et qu'aucun autre grand programme n'en fait mention. Nous suggérons plutôt d'articuler l'approche de l'UNESCO à la Décennie autour d'une perspective interdisciplinaire couvrant des aspects sociaux, économiques et environnementaux ; l'enseignement, l'apprentissage et la recherche ; l'analyse (pensée critique), la collaboration, la coopération et l'esprit de civisme. Un certain travail a déjà été accompli dans ce sens pour établir des liens entre la diversité culturelle et biologique dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* et les sections pertinentes du document 32 C/5.

Une attention particulière doit également être apportée au travail des organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et des ministères gouvernementaux qui œuvrent déjà dans le développement durable. Une telle attention mènera à l'élaboration d'une approche interdisciplinaire et mettra en valeur l'avantage comparatif de l'UNESCO en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication.

La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) doivent également être évaluées dans le contexte de l'EPT, puisqu'elles se complètent mutuellement en plus d'appuyer les priorités « secondaires » du grand programme I. Il n'est pas nécessaire de mettre au point de nouvelles stratégies ou des stratégies parallèles de mise en œuvre, car la DNUA et la DEDD font partie intégrante des priorités actuelles et doivent être mises en application sans modification.

Paragraphe 16

Êtes-vous favorable à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation ? Quelles orientations et modalités d'action proposeriez-vous (par exemple l'utilisation accrue des TIC dans l'éducation, l'initiation aux TIC, la création de centres de formation multimédias, l'utilisation des TIC dans la formation pédagogique) ? Quelles autres propositions souhaiteriez-vous faire au sujet de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation des TIC au service de l'éducation ?

Réponse du Canada

Le Canada préconise une utilisation accrue des TIC à des fins éducatives, mais précise que l'utilisation de TIC et l'accès à Internet ne sont pas synonymes. Par conséquent, toutes les formes de TIC, depuis la radio, les bibliothèques et les centres d'apprentissage multimédias jusqu'aux cédéroms et à l'accès à Internet, dans la mesure du possible, doivent être utilisées.

L'accent doit continuer d'être mis sur une éducation de qualité accompagnée de résultats concrets plutôt que sur des indicateurs quantitatifs tels que le nombre de pays, d'institutions ou de personnes ayant accès à Internet. Il est essentiel que les enseignants développent une culture des TIC et bénéficient d'une formation continue en la matière. Toutefois, cela s'avère souvent coûteux et la formation doit être maintenue et améliorée pour suivre l'évolution de la technologie. Autrement dit, l'apprentissage continu et le maintien des connaissances doivent faire partie intégrante de tout plan d'action élaboré dans ce sens.

Sciences exactes et naturelles

Paragraphe 17

Êtes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP II la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu de programme ? La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP II ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Réponse du Canada

Le Canada continue d'appuyer la priorité principale du grand programme II dans le document 33 C/5, en l'occurrence l'eau et les écosystèmes associés. L'UNESCO a connu un franc succès au cours des dernières années en matière de sensibilisation aux questions touchant les ressources en eau, notamment par le travail exemplaire réalisé dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. À cet égard, nous recommandons à l'UNESCO de continuer à jouer un rôle de premier plan au sein des Nations Unies en travaillant avec les nombreuses organisations et les nombreux programmes en matière d'eau et en assurant un rôle de coordination entre ceux-ci, dans la mesure du possible.

Paragraphe 18

*Ces "autres priorités devraient-elles être conservées dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ?
Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?*

Réponse du Canada

Bien que l'« autre priorité » du renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur revête une importance capitale, le Canada recommande que l'accent soit mis sur l'éthique et la responsabilisation dans le développement et l'utilisation de connaissances scientifiques. Les deux ne sont toutefois pas incompatibles et nous avons des raisons de croire que les deux puissent être efficacement combinées dans le cadre de la promotion des principes et des normes éthiques en matière de renforcement des capacités en sciences et en ingénierie afin d'orienter le progrès et l'avancement de la science.

L'« autre priorité » de la protection de l'environnement et de l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles doit également être conservée, en mettant un accent particulier sur le besoin de collaboration entre les pays en matière de gestion des ressources naturelles puisqu'il s'agit clairement d'une question transfrontalière.

Enfin, nous recommandons de faire une priorité du suivi des secteurs répertoriés par la Conférence mondiale sur la science, notamment des engagements pris à l'égard des groupes désavantagés, de l'interaction entre la science, l'industrie et le secteur public, des connaissances traditionnelles et du renforcement des capacités d'élaboration de politiques nationales en matière de science et de technologie.

Paragraphe 19

Pensez-vous que l'accent mis dans le 32 C/5 sur les activités relatives au SMDD à l'appui du SMDD et du JPOI est suffisant ? En cas de réponse négative, avez-vous des propositions à faire pour renforcer la contribution de l'UNESCO à cet égard ?

Réponse du Canada

L'UNESCO doit être félicitée pour l'attention qu'elle porte aux activités relatives au SMDD, particulièrement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et relativement à l'engagement pris dans le document 32 C/5 (MP II.1) de réduire le nombre de personnes sans accès à l'eau potable d'ici 2015. Toutefois, nous recommandons de tisser des liens plus étroits entre l'éducation pour la gestion de l'eau, la conservation et les pratiques viables, surtout au plan local.

De plus, le document 32 C/5 formule des engagements à l'égard des objectifs du JPOI relativement à une approche écosystémique au développement durable des océans. Toutefois, l'accent mis sur les engagements à l'égard de la pêche durable est inadéquat.

Paragraphe 20

*Êtes-vous satisfaits des activités menées jusqu'ici par l'UNESCO en faveur des PEID, notamment dans le cadre de la plate-forme CSI ?
Avez-vous déjà à ce stade, avant la tenue de la réunion de Maurice, des suggestions à faire pour l'orientation future de l'action de l'UNESCO en faveur des PEID ?*

Réponse du Canada

Le Canada est en général satisfait du PEID et de la plate-forme CSI, mais compte tenu de leur vulnérabilité aux désastres écologiques et au changement climatique, l'accent pourrait être mis surtout sur le PEID, dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Cela se traduirait par une approche intersectorielle au PEID et aux questions qui s'y rapportent.

Les orientations futures des actions de l'UNESCO en appui au PEID pourraient inclure les formes durables et non déplétives d'énergie (énergies solaire et éolienne), le développement du tourisme durable et de l'écotourisme, conjointement avec le programme MAB, de même que la facilitation continue des pratiques côtières judicieuses et de l'information sur le sujet.

L'UNESCO doit également utiliser son avantage comparatif en science de la mer par l'intermédiaire de la COI pour aborder les questions relatives au PEID. En réponse à des

questions écologiques précises et au PEID, l'UNESCO doit s'assurer de ne pas dédoubler les efforts déjà déployés par d'autres organismes et programmes spécialisés des Nations Unies.

Paragraphe 21

*Êtes-vous favorables à la formulation de ces initiatives intersectorielles et, par voie de conséquence, à la création d'axes d'action pour en assurer la mise en œuvre ?
Proposeriez-vous d'inclure dans le 33 C/5 d'autres approches intersectorielles - et si oui, lesquelles ?*

Réponse du Canada

Le Canada favorise vivement l'élaboration d'initiatives intersectorielles et la mise en œuvre de grandes lignes d'action à cette fin. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable offre une excellente occasion de le faire, tout comme les droits de l'homme et l'éthique scientifique et technologique.

Paragraphe 22

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire pour renforcer le rôle et la contribution de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies concernant les ressources en eau et l'océan ?

Réponse du Canada

La coordination des ressources en eau et des océans à l'échelle des Nations Unies est une initiative bien accueillie dont l'importance pour l'efficacité de la contribution des Nations Unies à la gestion et la protection des ressources en eau sera capitale. La force de l'UNESCO réside et continuera de résider en sa capacité de répondre aux questions relatives à l'utilisation éthique et durable des ressources en eau ainsi qu'en la résolution de conflits relatifs aux ressources en eau.

Paragraphe 23

Êtes-vous satisfaits de la manière dont l'activité des cinq programmes a été reflétée et intégrée dans les documents C/5 passés ? Avez-vous des propositions précises à faire sur la manière d'intégrer leur contribution dans le 33 C/5 ?
L'activité de ces programmes est-elle suffisamment concentrée ou avez-vous des suggestions à formuler à cet égard ?

Réponse du Canada

Bien qu'un progrès considérable ait été réalisé au cours des dernières années pour mieux intégrer les cinq programmes scientifiques, il est nécessaire de poursuivre les efforts dans ce sens pour tenir compte de la complexité des questions environnementales et du développement durable. Il est également recommandé de mieux intégrer le travail du programme COMEST et d'autres programmes de l'UNESCO tels que LINKS, qui ont des répercussions sur le travail des cinq programmes scientifiques et peuvent en plus y contribuer.

Sciences sociales et humaines

Paragraphe 24

Êtes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP III la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ?
Estimez-vous que, si la priorité principale est conservée, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?
Estimez-vous que les grandes orientations et le champ d'action du grand programme III sont satisfaisants ? Avez-vous des améliorations ou des modifications particulières à proposer ?
Souhaitez-vous voir élaborer d'autres instruments normatifs ?
Faut-il, à votre avis, faire de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine éthique des activités essentielles ? Souhaitez-vous proposer de nouvelles activités dans ces domaines (par exemple clonage humain ; éthique environnementale) ?
La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP III ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Réponse du Canada

Le Canada préconise le maintien de la priorité de l'éthique du grand programme III, mais suggère que l'éthique ne soit pas limitée à la science et à la technologie mais s'étende plutôt à toutes les priorités principales de l'UNESCO.

Suivant l'adoption de la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* en 1997, la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* à la 32^e Conférence générale, de même que la décision de donner forme à une déclaration sur les normes bioéthiques universelles à la 33^e Conférence générale, il est de notre avis que l'UNESCO a réalisé un progrès louable dans l'établissement de normes internationales dans ces secteurs. Nous recommandons cependant de déployer des efforts supplémentaires afin de promouvoir les activités existantes et d'assurer que les États membres les ratifient et les mettent en application.

Paragraphe 25

Les trois "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?

Réponse du Canada

Les trois « autres priorités » doivent être conservées intégralement dans le document 33 C/5.

Paragraphe 26

*Êtes-vous satisfaits de l'orientation et du champ d'application de l'activité normative menée par l'UNESCO dans ce domaine ?
Avez-vous des suggestions que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 ?*

Réponse du Canada

Le Canada est satisfait des sujets, de l'orientation et du champ d'application des activités normatives du grand programme III. Tel que mentionné ci-dessus dans notre réponse aux questions relatives au paragraphe 24, nous recommandons d'allouer les ressources à la promotion des activités existantes pour assurer leur ratification et leur mise en œuvre par les États membres plutôt que d'adopter de nouvelles activités normatives dont l'entrée en vigueur serait impossible en raison d'un nombre insuffisant de signataires.

Paragraphe 27

Avez-vous des suggestions précises que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 afin d'approfondir la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO ?

Suite à l'approbation par la Conférence générale de la stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, seriez-vous favorables à l'idée de faire de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination un nouveau thème transversal pour l'ensemble de l'Organisation ?

Réponse du Canada

À l'heure actuelle, nous ne préconisons pas l'adoption de « la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination » comme nouveau thème transversal, car nous ne croyons pas en l'ajout de thèmes transversaux à la pièce. Nous recommandons plutôt une révision de cette question au moment de préparer la prochaine Stratégie à moyen terme en 2006, lorsque le thème unificateur, les thèmes transversaux, les orientations stratégiques et les objectifs stratégiques de l'Organisation seront passés en revue de façon cohérente.

Culture**Paragraphe 28**

Êtes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme IV la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ?

Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Ou bien les efforts de concentration ont-ils atteint un niveau satisfaisant ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme IV ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Réponse du Canada

Le Canada appuie fortement la conservation de « la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel » comme priorité principale du grand programme IV et croit que les ressources qui y ont été allouées sont appropriées. De plus, nous croyons que la diversité culturelle et le dialogue interculturel sont fondamentaux au mandat et à la mission de l'UNESCO et qu'ils doivent donc faire partie intégrante de toutes les activités de l'Organisation.

Paragraphe 29

Devrait-on dans le 33 C/5 continuer à mettre l'accent sur les activités normatives ? Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire de consolider les acquis et d'assurer un suivi, y compris en vue d'alimenter les processus de formulation des politiques ?

Êtes-vous satisfaits de l'interaction et de la synergie entre les activités et les instruments normatifs ? Estimez-vous qu'il serait nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires basées sur des recherches - et, dans ce cas, lesquelles ?

Réponse du Canada

Depuis la 30^e Conférence générale en 1999, l'UNESCO élabore activement des activités normatives pour la culture. Suivant l'adoption de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques à la 33^e Conférence générale, nous recommandons de porter attention à la mise en œuvre et à la surveillance des activités normatives déjà en place. Les États membres prennent du temps à ratifier certaines autres conventions en dépit du temps et de l'énergie que l'UNESCO a consacrés à leur élaboration.

Paragraphe 30

Convient-il que le grand programme IV continue de mettre l'accent, en allant encore plus loin dans cette voie, sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32 C/5 ?

Souhaitez-vous suggérer de nouveaux domaines se prêtant à des actions intersectorielles et interdisciplinaires distinctes ?

Réponse du Canada

Puisque le « dialogue interculturel » constitue la priorité principale du grand programme IV, l'UNESCO doit continuer à encourager les activités intersectorielles et interdisciplinaires dans tous les secteurs. Il est également quelque peu surprenant de constater que, dans le paragraphe 30, les activités interdisciplinaires sont décrites comme étant un « aspect innovant » du grand programme IV, car cette affirmation laisse entendre que les méthodes de travail intersectorielles et interdisciplinaires ne font pas encore partie intégrante de la « culture » de travail au sein de l'Organisation. Le cas échéant, tous les efforts devront être déployés pour renforcer une approche interdisciplinaire dans tous les principaux champs d'action.

Paragraphe 31

Estimez-vous qu'il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33 C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel ? Y a-t-il de nouveaux aspects ou activités qui pourraient mériter une attention et une réflexion particulières ?

Avez-vous des suggestions en vue de renforcer encore les activités, le rôle et l'impact du Centre du patrimoine mondial ?

Réponse du Canada

Bien que nous préconisons une orientation axée sur le patrimoine culturel et sa préservation, nous croyons néanmoins qu'une plus grande importance doit être accordée à des initiatives intersectorielles telles que l'éducation artistique, dans le document 33 C/5. Si l'éducation artistique (et culturelle) devient centrale dans les politiques éducatives et culturelles à la fois des pays en développement et industrialisés, le besoin de préserver le patrimoine culturel sera mieux compris.

Nous recommandons également de mettre davantage l'accent sur les artistes vivants et la création contemporaine puisqu'ils s'inscrivent aussi dans notre patrimoine culturel. Ainsi, les liens sociaux qui existent et se tissent naturellement entre l'éducation, la communication et l'information seront mis en évidence et faciliteront l'intégration de ces activités dans plusieurs secteurs.

Paragraphe 32

Y a-t-il des tendances, des perspectives ou des actions que vous voudriez voir prendre en compte en relation avec l'Alliance mondiale et qui devraient être reflétées dans le 33 C/5 ?

Réponse du Canada

L'Alliance mondiale doit être évaluée dans le contexte du travail réalisé par d'autres réseaux internationaux et du travail d'ONG, d'associations professionnelles et de guildes d'artistes sur le plan national.

Le travail de l'Alliance mondiale doit aussi être évalué avec la perspective du travail en cours afin d'élaborer une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, même si le lien entre les deux risque de demeurer ambigu jusqu'à l'adoption de la Convention à la 33^e Conférence générale. Nous recommandons également d'entreprendre une évaluation du travail réalisé dans les pays pour promouvoir la diversité culturelle et de renforcer les capacités afin d'établir l'orientation future de cette nouvelle activité.

Communication et information

Paragraphe 33

Êtes-vous d'avis qu'il convient de maintenir la même priorité principale pour le grand programme V que dans le document 32 C/5 approuvé ?
Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ? La priorité principale dans le document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?
Préférez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme V ? Dans l'affirmative, laquelle ? Les deux "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et en ce cas, comment ?

Réponse du Canada

Tel que mentionné dans notre réponse aux questions à la suite du paragraphe 4, nous sommes d'avis que la priorité principale du grand programme V dans le document 33 C/5 devienne « la liberté d'expression et l'accès à l'information ». Sans la liberté d'expression et la diversité des contenus, la valeur de l'information accessible est limitée.

Paragraphe 34

Comment l'UNESCO pourrait-elle mieux traduire ces quatre principes dans ses programmes afin de mener une action orientée vers l'obtention de résultats ? Quelles autres initiatives ou propositions concrètes suggèreriez-vous en vue de continuer à promouvoir et de rendre opérationnel le concept de société du savoir, en particulier dans le contexte des résultats attendus de la deuxième phase du SMSI (Tunis, 2005) ?

Réponse du Canada

Le Canada croit toujours fermement que moins d'importance doit être accordée aux grandes conférences qui donnent lieu à des déclarations solennelles ou à des plans d'action qui ne sont jamais mis en œuvre. Les ressources nécessaires doivent plutôt être allouées à des activités de suivi et à la mise en œuvre du plan d'action adopté à l'issue de la conférence. L'UNESCO doit donc travailler activement à l'application du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et cela devrait se refléter dans la description des principaux champs d'action du grand programme V dans le document 33 C/5.

L'accent doit être mis sur l'infoéthique et, dans le contexte de la diversité culturelle et du développement de la culture, sur les sociétés du savoir qui reflètent ces principes dans un contenu local multilingue. Afin d'optimiser l'allocation de ressources à ces activités, nous incitons fortement l'UNESCO à jouer un rôle de premier plan au sein des Nations Unies en créant des partenariats avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies afin d'atteindre les objectifs du SMSI.

Nous ne sommes pas en mesure de formuler des « propositions concrètes » spécifiques afin de rendre opérationnelle la deuxième phase du SMSI (Tunis, 2005), car la réunion n'a pas encore eu lieu et ses conclusions ne sont pas encore connues.

Paragraphe 35

Quels grands thèmes ou domaines suggèreriez-vous pour de nouvelles activités intersectorielles ou pour d'éventuels axes d'action communs avec d'autres grands programmes ?

Quels sont, selon vous, les domaines les plus prometteurs où les TIC et l'éducation se recoupent et où l'UNESCO peut apporter une contribution importante et unique ? Et comment voulez-vous qu'ils soient pris en compte ?

Réponse du Canada

Il est écrit dans le paragraphe 30 que les activités interdisciplinaires sont devenues un aspect innovant du grand programme IV, tandis que le paragraphe 35 considère que le grand programme V « est, de par sa nature même, intersectoriel ». Doit-on en conclure que les grands programmes I, II et III ne sont ni innovants ni intersectoriels ? Nous nous interrogeons également à savoir pourquoi la question se limite aux secteurs d'intersection des TIC et de l'éducation. Tel que mentionné à plusieurs reprises auparavant, nous préconisons fortement une approche intersectorielle et interdisciplinaire pour toutes les activités de programme de l'UNESCO.

Nous recommandons l'ajout de l'infoéthique, de l'utilisation de TIC dans l'éducation sur les droits de l'homme et de la formation des enseignants à la liste des activités intersectorielles ou de possibles champs d'action conjoints avec d'autres programmes. Il faut toutefois éviter de croire que tout doit être numérisé et que les documents qui ne sont pas ou ne peuvent pas être numérisés sont sans importance.

De la même façon, nous prévenons que les TIC ne doivent pas être associées exclusivement à la connectivité et à l'utilisation d'Internet. L'alimentation constante en électricité, les logiciels multilingues et la nécessité de mettre continuellement à niveau le matériel informatique représentent de grands défis quant à l'utilisation efficace de la technologie informatique. D'autres formes de TIC, y compris la technologie fondamentale de la radio, demeurent d'importants moyens de communication de masse et ne doivent pas être exclues. Les relations interpersonnelles doivent également être

maintenues dans le contexte d'un dialogue entre les civilisations, car elles permettent aux gens de partager des valeurs, des aspirations et des raisons d'être communes.

III. Autres questions et développements concernant le programme

Paragraphe 36-38

Avez-vous des propositions précises pour des orientations et des actions que l'UNESCO pourrait faire siennes à l'avenir en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'appui au NEPAD et aux pays les moins avancés, la contribution à apporter dans les zones de conflit et d'après-conflit, le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme ?

Y a-t-il d'autres questions de programmes clés que l'UNESCO devrait aborder dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquelles elle aurait un avantage comparatif ?

Y a-t-il des activités, des questions ou des thèmes dont, selon vous, l'examen pourrait être interrompu ou auxquels il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible ou qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?

Seriez-vous favorables à l'introduction d'une clause (sunset clause) prévoyant la suppression automatique d'une activité de programme à l'issue d'une période déterminée ? Dans l'affirmative, comment devrait-elle être appliquée ?

Réponse du Canada

Tel que mentionné ailleurs dans la présente réponse, le Canada préconise un travail conjoint entre l'UNESCO et des partenaires internes et externes des Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'appui au NEPAD et aux pays les moins avancés, la contribution à apporter dans les zones de conflit et d'après-conflit, le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme. Le dialogue interculturel est tout aussi essentiel dans chacun de ces secteurs et le mandat et les activités de programme de l'UNESCO offrent un avantage comparatif à cet égard.

Le Canada continue de préconiser une approche axée sur les résultats quant à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes, et aux clauses de réexamen concernant les activités de programme. Ce dernier aspect ne figure pas encore adéquatement dans le document C/5, car si l'examen des activités et des budgets de programme est limité à un exercice de deux ans, rien ne laisse entendre qu'une activité de programme donnée a une durée limitée. Les clauses de réexamen qui prévoient l'arrêt d'un programme au terme d'une durée de six ans (soit la durée de la Stratégie à moyen terme) ne peuvent être considérées comme de véritables clauses de réexamen.

Interdisciplinarité

Paragraphe 39

Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux du 31 C/4 sont-elles suffisamment prises en compte dans l'éventail de projets retenus et inclus dans le document 32 C/5 approuvé ? Si tel n'est pas le cas, quelles autres approches devraient être envisagées pour mieux atteindre leurs objectifs ?

Quelles mesures devraient, selon vous, être adoptées pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation ?

Dans l'ensemble, estimez-vous que le 32 C/5 contient un nombre suffisant d'activités et d'initiatives intersectorielles ? Dans le cas contraire, dans quels domaines pensez-vous qu'il faudrait renforcer les initiatives de ce genre et leur donner un caractère intersectoriel plus prononcé ?

Êtes-vous d'avis qu'il faut allouer de nouveau dans le 33 C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux ? Souhaitez-vous que la formule des axes d'action communs soit maintenue et renforcée et dans quels domaines ?

Réponse du Canada

L'interdisciplinarité doit servir à la fois de méthode de travail et d'outil pour que le travail de l'UNESCO réponde mieux aux besoins des États membres et serve à élaborer des solutions efficaces aux « problèmes du vrai monde ». Cela peut être accompli en identifiant les principales questions ou les principaux problèmes pour ensuite établir activement les liens horizontaux qui les unissent.

Le Canada soutient que le document 32 C/5 fait état d'activités et de projets intersectoriels adéquats, mais il n'est pas convaincu que cet esprit de coopération se reflète dans leur mise en œuvre. Tel que mentionné précédemment, ce questionnaire et l'approche aux grandes questions intersectorielles et interdisciplinaires suggèrent qu'il faut parler moins et agir davantage en ce qui concerne l'interdisciplinarité.

Intégration

Paragraphe 40

Estimez-vous que les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le document 31 C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, aux PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix, ont été suffisamment prises en compte dans le 32 C/5 approuvé ? Sinon, que peut-on faire pour en améliorer la situation ? Êtes-vous favorable à la formule de l'intégration en général ? Comment cette formule pourrait-elle être appliquée plus efficacement ?

Êtes-vous partisan d'une réduction du nombre des domaines à intégrer et, si tel est le cas, quelles seraient vos préférences ? Ou bien pensez-vous qu'il conviendrait d'ajouter de nouvelles questions à intégrer - dans l'affirmative, lesquelles ? (étant entendu que cela demanderait un ajustement du 31 C/4) ?

Réponse du Canada

Dans une certaine mesure, cette question est contradictoire, car si les questions et les groupes identifiés sont intégrés dans toutes les activités de programme, il n'est donc pas nécessaire de les aborder individuellement dans le document C/5. Le Canada continue néanmoins d'appuyer l'intégration de ces groupes ainsi que la culture de la paix.

Tel que mentionné dans notre réponse au questionnaire du document 32 C/5 il y a deux ans, une intégration efficace doit éliminer les obstacles, de sorte qu'elle se fasse naturellement sans devoir continuer de l'aborder sous l'angle d'un objectif de politique. Le fait de poser continuellement des questions sur l'intégration laisse entendre que le concept ne fait pas encore partie intégrante de la culture de l'UNESCO.

Le paragraphe 40 fait également référence à l'intégration de certains sujets et met l'accent sur les « besoins des groupes défavorisés et exclus, et sur les éléments les plus vulnérables de la société ». Bien que nous croyions que cela soit de plus en plus reflété dans les activités de l'UNESCO, nous constatons néanmoins que l'UNESCO ne semble pas suivre l'exemple d'autres organismes des Nations Unies qui intègrent les droits des personnes handicapées.

Enfin, il serait intéressant de connaître les résultats et les répercussions de l'intégration en ce qui concerne l'Organisation.

IV. Exécution et impact du programme

Approche axée sur les résultats

Paragraphe 41

*Êtes-vous satisfaits de l'élaboration et la mise en application de la programmation axée sur les résultats, telles qu'elles ressortent des documents 31 C/5 et 32 C/5 ?
Avez-vous des suggestions à faire au sujet de nouvelles améliorations et de la présentation de la composante résultats dans le 33 C/5 ?*

Réponse du Canada

Le Canada appuie toujours fermement une approche axée sur les résultats quant aux activités de programme de l'UNESCO et tient à féliciter l'Organisation pour le progrès qu'elle a réalisé à cet égard comparativement aux documents 31 C/5 et 32 C/5. Toutefois, certains secteurs de programme continuent de mesurer des résultats quantitatifs (le document 32 C/5 contient entre autres des indicateurs tels que « nombre d'ententes conclues » et « nombre d'adhésions obtenues ») plutôt que de présenter des preuves qualitatives des résultats obtenus.

Nous préconisons donc fortement l'orientation proposée pour le document 33 C/5, laquelle reflétera l'élaboration de programmes et de budgets axés sur les résultats, les résultats attendus pour chaque champ d'action principal et l'inclusion d'indicateurs de rendement mesurables. Toutefois, omise de ce contexte est l'évaluation des programmes à intervalles réguliers dans le cadre du processus d'approbation budgétaire.

Décentralisation

Paragraphe 42-43

Quels seraient, à vos yeux, une combinaison et un équilibre idéals d'optique mondiale et d'approche axée sur le local dans les activités des différents secteurs/grands programmes ?

Quel genre de tâches et d'actions particulières attendriez-vous des bureaux multipays - et des bureaux nationaux là où il en existe -, eu égard aux fonctions générales de l'UNESCO ? Comment suggèreriez-vous que les bureaux hors Siège exercent les fonctions de l'UNESCO - telles qu'elles sont exposées dans le 31 C/4 - au service des États membres ?

Dans chacun des domaines de compétence de l'Organisation, quel serait le type de questions qu'il y aurait lieu de traiter au niveau régional ?

Considérez-vous que certains fonds alloués aux secteurs de programme et/ou aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire devraient être réservés à la création de ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire qu'une composante "coopération pour le développement" devrait être réintroduite) ?

Réponse du Canada

Les bureaux multipays et nationaux doivent réagir à la situation et répondre aux besoins propres aux groupes de pays ou aux pays, tout en fournissant au Secrétariat des renseignements opportuns sur les répercussions et la pertinence du travail de l'UNESCO. S'ils sont en mesure de fonctionner efficacement au sein de la structure administrative existante, ils assureront également à l'UNESCO une visibilité et une présence efficace sur le plan sous-régional. Toutefois, si les bureaux multipays ne sont que des versions plus petites du Secrétariat de Paris, il faut se demander si la poursuite de la politique de décentralisation actuellement en place est justifiée.

Les bureaux multipays et nationaux doivent donc jouir d'une certaine souplesse et d'une autorité budgétaire discrétionnaire pour mettre en œuvre les activités de programme. Le Canada **n'est pas** favorable à l'idée que les bureaux multipays et nationaux soient tenus de lever des fonds extrabudgétaires, puisqu'une telle exigence les placerait en concurrence directe avec les organisations nationales qui sollicitent également du financement pour promouvoir leurs activités, qui servent souvent à promouvoir les buts et les valeurs de l'UNESCO.

Paragraphe 44

Comment ces réunions devraient-elles être financées - sur les montants alloués aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire, par une contribution spécifique au titre du Programme de participation ou en combinant les deux ?

Réponse du Canada

Le Canada soutient que les consultations régionales sur le projet de programme et de budget, les conférences régionales quadriennales et réglementaires ainsi que les consultations multipays sur les commissions nationales de l'UNESCO doivent être financées à même le programme et budget ordinaires, et **non** par le Programme de participation, lequel doit servir à poursuivre le travail de l'UNESCO dans les États membres.

Tel que mentionné dans le paragraphe 44, ce sont des rencontres importantes qui jouent un rôle de plus en plus crucial dans le cycle des programmes. Les ressources nécessaires doivent donc leur être allouées.

Paragraphe 45

Considérez-vous que - compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO - ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?

Réponse du Canada

Le Canada appuie la proposition de décentralisation des ressources allouées aux activités de programme formulée dans le document 33 C/5.

Paragraphe 46

Comment l'UNESCO et les États membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis ?

Réponse du Canada

Nous sommes d'avis que le Secrétariat travaille de concert avec les États membres et les commissions nationales pour identifier les intéressés nationaux dans les champs de compétence de l'UNESCO. Cette mesure encouragerait une participation accrue des ONG, des universités et de la société civile, dont les représentants travaillent déjà activement avec les commissions nationales.

Dans ce contexte, l'élaboration de politiques aurait également pour résultat de créer des volets national et international, lesquels seraient ensuite approuvés plus facilement par les autorités nationales, et cela mènerait à l'élaboration de politiques tenant compte des circonstances propres à chaque pays.

Rôle des commissions nationales

Paragraphe 47

Eu égard aux résultats de la phase 1 du grand Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales mis en œuvre en application de la décision 161 EX/8.3 et vu les progrès du processus de décentralisation, quelles autres mesures ou initiatives novatrices pourraient être lancées et appliquées pour renforcer les interactions entre les commissions nationales et le Secrétariat, et en particulier les bureaux multipays et nationaux et les bureaux régionaux, ainsi que pour aider à accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional et national ?

Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer encore la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales ?

Réponse du Canada

Les commissions nationales sont correctement définies dans le document 32 C/5 en tant que « centres de liaison reconnus dans les Statuts pour les activités de l'UNESCO dans les États membres » et non comme des « partenaires privilégiés », contrairement au libellé utilisé à maintes reprises jusqu'à il y a trois ans. Cette reconnaissance du rôle et de l'importance des commissions nationales est bien accueillie, bien qu'il faille résister à la tendance de « déléguer » les responsabilités de mise en œuvre des programmes aux commissions nationales. Pour que les commissions nationales jouent leur rôle approprié — conformément aux Statuts —, elles doivent fonctionner dans le cadre d'une relation triangulaire avec les gouvernements, la société civile et l'UNESCO.

Les commissions nationales jouent également un rôle de premier plan en ce qui concerne la sensibilisation à l'UNESCO et à ses activités régionales et nationales. Toutefois, pour agir efficacement, le Secrétariat de l'UNESCO doit faciliter la communication entre lui-même et le personnel des commissions nationales ainsi que le travail des commissions nationales, en fournissant en temps opportun des renseignements et des documents promotionnels sur les programmes, les journées, années et décennies thématiques et les activités normatives de l'UNESCO.

Enfin, les rencontres consultatives doivent servir de véritables consultations où les points de vue divergents sont accueillis et discutés avant de prendre des décisions et de passer à l'action. La position unique dont jouit la commission nationale fait en sorte qu'elle est en mesure de fournir de la rétroaction directement au Secrétariat sur les activités de l'UNESCO dans son pays. Il faut accepter que les nouvelles ne seront pas toujours bonnes.

V. Questions de budget et de ressources

Paragraphe 48

Pour le plafond budgétaire du 33 C/5, laquelle des options ci-après aurait votre préférence :

- a) *une croissance nominale nulle (soit 610 millions de dollars) ;*
- b) *une croissance réelle nulle (soit 610 millions de dollars plus réévaluation plus augmentations prévisibles des coûts) ;*
- c) *une croissance réelle positive et, en ce cas, de quelle ampleur ?*

Êtes-vous favorables au maintien de la répartition actuelle des ressources du programme entre les divers grands programmes ? Dans la négative, quelle répartition ou formule proposeriez-vous ? (Voir aussi la dernière question du paragraphe 9). Considérez-vous qu'il soit nécessaire d'améliorer la structure et la présentation du budget ? Dans l'affirmative, sur quels points doivent-elles être améliorées et comment pourraient-elles l'être concrètement ?

Réponse du Canada

Le Canada préconise le scénario budgétaire a) croissance nominale nulle. Eu égard à la structure et à la présentation du budget, nous accueillons le recours accru à des documents visuels (diagrammes à secteurs, graphiques, etc.) pour résumer les présentations budgétaires. De plus, nous reconnaissons le besoin pour des tableurs budgétaires détaillés et des détails techniques.

Paragraphe 49

Avez-vous des suggestions à formuler pour améliorer encore le lien entre ressources ordinaires et extrabudgétaires et leur présentation ?

Réponse du Canada

La relation entre les ressources ordinaires et extrabudgétaires a été présentée beaucoup plus clairement dans le document 32 C/5 et ce format doit être conservé dans le document 33 C/5.

Nous avons bien accueilli la décision prise dans le document 32 C/5 de n'inclure que les activités auxquelles des fonds extrabudgétaires avaient déjà été alloués et préconisons le maintien de cette approche. Afin de dresser un portrait plus global, nous encourageons l'UNESCO à trouver une méthode appropriée de présentation des fonds et des activités extrabudgétaires prévus mais non encore confirmés au moment de la rédaction du document C/5.

Conclusion

Les défis que le monde d'aujourd'hui — et de demain — doit relever confirment constamment ce que l'UNESCO sait depuis plus de 50 ans : que les solutions deviennent possibles seulement en présence de synergies entre l'éducation, les sciences sociales et naturelles, la culture, la communication et l'information. C'est là où réside la force de l'UNESCO et nous devons continuer à la bâtir chaque fois que l'occasion se présente.

À cet effet, la préparation du document biennal *Programme et budget* revêt une importance encore plus grande. Le document doit continuer à ouvrir l'UNESCO sur l'avenir et à lui donner une compréhension claire de ses priorités ainsi que les stratégies et la souplesse organisationnelle dont elle a besoin pour transformer les défis en occasions à saisir.

Le Canada est fier de jouer un rôle actif dans ce processus.



united nations educational, scientific and cultural organization
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**QUESTIONNAIRE RELATIF
AU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2006-2007 (33 C/5)**

Le présent questionnaire a été conçu pour recueillir les observations et propositions des Etats membres et Membres associés, ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales internationales (OING) sur les approches et enjeux essentiels dont il faudrait s'inspirer pour élaborer le Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5). Ce questionnaire est également à replacer dans le contexte des délibérations de la Conférence générale, à sa 32e session, sur la préparation dudit Projet de programme et de budget, délibérations dont les résultats font l'objet d'un document distinct.

Introduction

1. Le Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) représentera le troisième et dernier document C/5 biennal pour la période couverte par la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4). Le 33 C/5 sera donc l'occasion d'assurer la meilleure réalisation possible des objectifs stratégiques contenus dans le document 31 C/4. La préparation de ce document permettra par ailleurs de regrouper ou de mieux ajuster diverses mesures prises dans le cadre de la réforme de la programmation lancée par l'UNESCO avec le début de mise en oeuvre du 31 C/5. Il s'agit en particulier de concentrer le programme, d'adopter une approche axée sur les résultats, de décentraliser, d'instaurer de nouvelles formes de partenariat et de promouvoir l'intersectorialité, toutes mesures qui devraient se traduire par une plus grande pertinence de l'action de l'Organisation et accroître son impact dans les Etats membres et les avantages que ceux-ci peuvent en retirer.

I. MISE EN OEUVRE DU TROISIEME ET DERNIER BIENNIUM DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME POUR 2002-2007 (31 C/4)

2. A sa 31e session, la Conférence générale a approuvé la Stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007 (31 C/4) qui énonce les principaux axes stratégiques de l'action de l'UNESCO pour cette période. Autour du thème unificateur de la **Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication**, la Stratégie à moyen terme définit un ensemble de 12 objectifs stratégiques pour l'ensemble de l'Organisation, soit trois pour chacun des quatre domaines d'activité de l'UNESCO (éducation, sciences, culture et communication et information). Ces objectifs stratégiques sont complétés par ceux correspondant aux deux thèmes transversaux du 31 C/4, à savoir **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**, qui font partie intégrante de tous les programmes et sont conçus pour renforcer l'action intersectorielle tant au Siège qu'hors Siège (voir annexe).

3. La Conférence générale et le Conseil exécutif n'ont jamais manqué de rappeler qu'il faut s'employer tout particulièrement à expliciter et clarifier concrètement le lien entre les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les priorités et activités proposées dans les documents C/5 successifs. Etant donné que le 33 C/5 est le dernier document de la série pour la période à moyen terme en cours, ce critère revêt en la circonstance une importance particulière. Il faudra donc concevoir une forme de concentration de l'action de l'Organisation qui permette de s'aligner au plus près sur les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les résultats escomptés à ce titre.

Est-ce que le thème unificateur et les objectifs et sous-objectifs stratégiques du document 31 C/4 approuvé sont suffisamment pris en compte dans le 31 C/5 et le 32 C/5 ? Que pourrait-on faire pour améliorer le lien entre le 31 C/4 et le 33 C/5 ?

Considérez-vous que l'action de l'Organisation telle qu'elle est décrite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 conduit à une réalisation progressive de tous les objectifs stratégiques du 31 C/4 ou de certains d'entre eux seulement ? Y a-t-il des objectifs stratégiques qui ne seront probablement pas atteints et quels ajustements ou mesures correctrices proposez-vous (Cette question sera posée séparément pour chacun des grands programmes et des thèmes transversaux).

4. Dans la mesure où la Stratégie à moyen terme a été conçue en tant que "stratégie ajustable", que la Conférence générale peut réviser en cas de besoin, cette dernière pourra toujours, lors de sa 33^e session, revoir, reformuler ou modifier certains objectifs stratégiques et résultats escomptés, si les Etats membres le souhaitent. Une telle révision pourrait être suscitée par :

- des faits nouveaux importants sur les plans international et régional qui ont des répercussions, éventuellement négatives, sur les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- de nouveaux enjeux ou facteurs critiques susceptibles d'empêcher d'atteindre les résultats escomptés ;
- les résultats et effets de l'action menée par l'Organisation jusqu'ici, y compris les conclusions des évaluations ; et
- les recommandations de politique générale issues des consultations et bilans, notamment ceux effectués par les Secteurs du programme de l'UNESCO et les bureaux hors Siège dans le cadre de la décentralisation.

Considérez-vous qu'il existe des éléments pouvant justifier une inflexion ou une réorientation majeures en ce qui concerne l'un ou plusieurs des objectifs ou approches stratégiques du 31 C/4 ou les résultats escomptés correspondants ? Dans l'affirmative, quelles modifications proposeriez-vous ? Dans quels domaines ? Et quelles en seraient les incidences sur la préparation du 33 C/5 ?

5. Comme suite à une demande formulée par la Conférence générale à sa 31^e session, des stratégies régionales relatives au 31 C/4 ont été mises au point pour chaque région en 2002, à l'issue de consultations auxquelles ont été associés les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Ces stratégies régionales avaient pour objet d'adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, conditions et besoins des régions tout en évitant une dilution des approches et orientations globales approuvées par la Conférence générale. La plupart de ces stratégies régionales, dont le Conseil exécutif a pris note en 2002, s'appuyaient sur des processus d'intégration en cours aux niveaux régional et sous-régional. Ces stratégies régionales ont servi de cadre de référence pour la préparation du 32 C/5, et plus encore pour les plans de travail pour 2004-2005.

6. Par ailleurs, quelques bureaux multipays ont déjà entrepris de formuler des "stratégies" propres aux groupes de pays visés ou des cadres stratégiques à ce niveau (Rabat ou Windhoek, par exemple), en étroite consultation avec les commissions nationales concernées. Partant de cette expérience, il est envisagé d'élargir le processus général de consultations pour la préparation du 33 C/5 afin que des consultations de pays et de groupes de pays puissent avoir lieu avant les consultations régionales. Il est à espérer que ces processus aboutiront à une meilleure prise en compte des préoccupations nationales et sous-régionales dans le 33 C/5.

Considérez-vous que la formulation de stratégies nationales et, à l'avenir, de cadres stratégiques multipays serait un plus pour la planification stratégique globale et le processus de programmation de l'Organisation ? Y a-t-il d'après vous place pour des améliorations ou des ajustements ?

Jugez-vous satisfaisante la nouvelle chronologie du cycle de programmation, qui débute par des consultations de pays et de groupes de pays, suivies de consultations régionales constituant la principale contribution à l'élaboration des propositions préliminaires pour le 33 C/5 puis à la formulation du 33 C/5 ? Etes-vous favorables à la tenue de consultations de pays et de groupes de pays ? Avez-vous des suggestions quant à leur préparation et leur organisation ?

Liens avec les ODM

7. Dans le 32 C/5, des efforts ont été faits pour expliciter les liens avec la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies et la série d'Objectifs de développement du Millénaire (ODM) qui y sont énoncés, avec indication des résultats escomptés et des délais correspondants, le plus souvent à l'horizon 2015. En fait, chaque grand programme du 32 C/5 était précédé d'une indication de la mesure dans laquelle ce programme contribuerait à la réalisation de tels ou tels ODM. Il convient de garder à l'esprit toutefois que, selon une série de rapports et de bilans récents, les ODM pourraient ne pas être atteints si l'on ne redouble pas d'efforts à cet effet.

Jugez-vous satisfaisante la présentation des liens entre les ODM et les activités de l'UNESCO ? Est-ce que le 32 C/5 se réfère trop aux ODM ? Faudrait-il mieux cibler l'approche adoptée et ne se référer qu'aux ODM les plus pertinents ? Quelles mesures - de forme et de fond - pourrait-on prendre pour mieux relier l'action de l'UNESCO aux ODM les plus pertinents ?

Fonctions de l'UNESCO

8. Le 31 C/4 assigne cinq fonctions principales à l'UNESCO : un laboratoire d'idées ; un organisme normatif ; un centre d'échange d'information ; un organisme de renforcement des capacités dans les Etats membres ; et un catalyseur pour la coopération internationale. Au cours des trois dernières années, ces fonctions diverses mais complémentaires et qui s'épaulent l'une l'autre ont joué, sur tout l'éventail des programmes et actions de l'UNESCO, un rôle stratégique qui a permis à l'Organisation de mieux ajuster son rôle, son autorité et son impact dans le contexte multilatéral. A titre d'exemple, les activités de renforcement des capacités au niveau des pays visent souvent à renforcer les capacités nationales dans le domaine des règles et des normes ou dans celui des statistiques et de l'échange d'information. Par ailleurs, d'autres rôles ou fonctions prennent au fil des ans une importance croissante : dans un monde dont le moteur est de plus en plus constitué par l'accès au savoir et l'exploitation des connaissances, l'UNESCO est de plus en plus appelée à jouer un rôle de "courtier du savoir" et d'organisme de référence ; il lui est aussi demandé de faire office de "médiateur impartial" entre diverses parties prenantes dans ses domaines de compétence ; et elle doit se concentrer de plus en plus sur la mobilisation et la sensibilisation, par exemple dans le cadre de l'EPT et d'autres campagnes.

A votre avis, est-ce que l'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses cinq grandes fonctions ? Faudrait-il réviser cette liste de fonctions ? Conviendrait-il de mettre davantage l'accent à l'avenir sur certaines fonctions et, si tel est le cas, lesquelles ? Est-ce que le renforcement des capacités au niveau des pays devrait être accentué - dans l'affirmative, dans quels domaines et par quelles mesures ? Faut-il ajouter d'autres rôles et fonctions - "courtier du savoir", "organisme de référence", "mobilisation et sensibilisation", etc.

II. PRIORITES DE PROGRAMME

9. Dans le 31 C/5 et le 32 C/5 approuvé, chacun des cinq grands programmes a été structuré autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités. Au cours des deux exercices écoulés, les priorités principales ont bénéficié de ressources accrues. Comme on le verra plus loin pour chaque grand programme, les ressources ont été plus concentrées autour des priorités principales dans le 32 C/5, ce qui a contribué à mieux cibler l'ensemble des activités de programme. La question se pose donc de savoir comment renforcer encore la concentration dans le prochain C/5, en vue notamment d'éviter de formuler en termes trop généraux une priorité principale et, ce faisant, de disperser des ressources allouées à une priorité principale entre un trop grand nombre d'activités, ce qui risque d'aller à l'encontre du principe même de concentration.

Etes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ?

Estimez-vous souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

Etes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5 ?

Etes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et, dans l'affirmative, sur quels critères ?

Education

10. Dans le 32 C/5, la priorité principale du grand programme I (GP I) est *L'éducation de base pour tous*. Il lui a été attribué 79 % du montant total des ressources allouées aux activités de programme du GP I (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux) dans le 32 C/5 approuvé, contre 67 % dans le 31 C/5 approuvé.

Etes-vous d'avis de conserver la même priorité principale pour le GP I que dans le 32 C/5 approuvé ? Dans cette hypothèse, estimez-vous qu'il faudrait envisager de concentrer le contenu du programme autour de certains domaines clés de cette priorité ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

11. Dans le 32 C/5, les autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP I : *l'éducation pour une culture de la paix ; l'enseignement des sciences et des technologies ; l'enseignement technique et professionnel ; et l'enseignement supérieur.*

Convient-il de maintenir ces priorités dans le 33 C/5 ? Dans la négative, quelles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager ? Faudrait-il modifier la formulation des autres priorités - et, dans l'affirmative, comment - en ayant toujours à l'esprit le caractère limité des ressources et des effectifs disponibles ?

12. Compte tenu des évolutions actuelles, 28 pays risquent fort de n'atteindre aucun des trois objectifs quantitatifs de l'EPT d'ici à 2015 - taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, niveau d'alphabétisation des adultes et égalité entre les sexes pour les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement *primaire* - et 43 pays n'atteindront vraisemblablement pas l'un de ces objectifs à l'horizon 2015 (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002). L'UNESCO aide ces pays en concentrant et en ciblant son action, en coopération avec les autorités nationales, dans le cadre des priorités nationales et des stratégies existantes de réduction de la pauvreté.

Estimez-vous que l'aide qui est actuellement fournie aux pays pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est suffisante ? Dans la négative, quelles autres activités ou modalités à conduire à l'échelon national proposeriez-vous ?

13. Le droit à l'éducation est un des fondements de l'EPT et de nombreux critères et normes internationalement *reconnus* dans le domaine de l'éducation imposent de suivre les progrès quantitatifs réalisés, en coopération étroite avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Il est de plus en plus souvent demandé à l'Organisation de fournir des informations sur les mesures qualitatives prises par les pays pour assurer le droit à l'éducation et sur les obstacles qui s'opposent au respect de ce droit, l'UNESCO ayant pour fonction d'être un centre d'échange d'information ou un observatoire des politiques et pratiques éducatives nationales, en coopération avec d'autres instances internationales (comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, etc.). En outre, la promotion et la recherche d'une "éducation de qualité" constituent un aspect de plus en plus important.

Estimez-vous nécessaire de renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation, y compris le suivi des normes et critères ainsi que des politiques et initiatives nationales dans le domaine de l'éducation ? Quelles modalités d'action particulières souhaiteriez-vous voir mises en oeuvre ?

Quelles propositions souhaiteriez-vous faire pour renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation de qualité ?

14. La pandémie de VIH/sida menace le développement humain dans un grand nombre de pays. Elle touche des étudiants, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation et porte gravement préjudice aux institutions, aux personnels et aux investissements éducatifs. Elle est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de l'EPT. L'UNESCO s'est engagée à accroître et coordonner les efforts dans le domaine de "l'éducation préventive" en coopération avec tous les partenaires concernés et en tenant compte des aspects multisectoriels de ce défi.

Pensez-vous qu'il faille appuyer davantage l'action de l'UNESCO dans le domaine de "l'éducation préventive contre le VIH/sida" ? Avez-vous des propositions à faire pour améliorer la coordination de l'action de l'UNESCO en tirant parti des compétences de tous les secteurs dans la lutte contre le VIH/sida ? A cet égard, estimez-vous nécessaire d'introduire des axes d'action communs, voire un nouveau thème transversal dans le 33 C/5 sur l'éducation préventive contre le VIH/sida (étant entendu qu'un nouveau thème transversal pourrait nécessiter un ajustement du 31 C/4) ?

15. L'UNESCO est l'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et devrait jouer un rôle de premier plan dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ?

16. Les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'éducation, et la nécessité croissante d'assurer une initiation aux TIC s'imposent de plus en plus dans les "sociétés du savoir" et les "économies du savoir", comme l'a souligné le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Dans ce processus, l'UNESCO peut devoir accroître sa participation à des projets pilotes et expérimentaux ainsi qu'au développement de l'utilisation des TIC à divers niveaux de l'éducation et de la formation pédagogique. Cette démarche pourrait s'effectuer en coopération étroite avec le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information, ce dernier affectant d'ores et déjà dans le 32 C/5 d'importantes ressources de programme à cette activité (voir également ci-dessous la section relative à la communication et l'information).

Etes-vous favorable à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation ? Quelles orientations et modalités d'action proposeriez-vous (par exemple l'utilisation accrue des TIC dans l'éducation, l'initiation aux TIC, la création de centres de formation multimédias, l'utilisation des TIC dans la formation pédagogique) ? Quelles autres propositions souhaiteriez-vous faire au sujet de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation des TIC au service de l'éducation ?

Sciences exactes et naturelles

17. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme II (GP II) est L'eau et les écosystèmes associés, à laquelle ont été affectés 46 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 36,4 % dans le 31 C/5 approuvé. En outre, les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) avaient bénéficié d'un renforcement budgétaire dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP II la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu de programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP II ? Dans l'affirmative, laquelle ?

18. Dans le 32 C/5, les deux autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP II : (1) renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur, y compris pour la promotion d'une culture de la maintenance ainsi que pour la formulation de politiques de la science ; (2) protection de l'environnement et utilisation et gestion durables des ressources naturelles, notamment en mettant l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et en ciblant plus spécialement les petits Etats insulaires en développement.

Ces "autres priorités" devraient-elles être conservées dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?

19. Le suivi du SMDD et du Plan d'application de Johannesburg (JPOI) est une tâche de longue haleine, à mener en continu par l'UNESCO et la communauté internationale dans son ensemble.

Pensez-vous que l'accent mis dans le 32 C/5 sur les activités relatives au SMDD à l'appui du SMDD et du JPOI est suffisant ? En cas de réponse négative, avez-vous des propositions à faire pour renforcer la contribution de l'UNESCO à cet égard ?

27. La promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination font l'objet d'un programme au sein du GP III, dans le cadre de la stratégie approuvée par la Conférence générale.

Avez-vous des suggestions précises que vous souhaitez voir reflétées dans le 33 C/5 afin d'approfondir la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO ?

Suite à l'approbation par la Conférence générale de la stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, seriez-vous favorables à l'idée de faire de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination un nouveau thème transversal pour l'ensemble de l'Organisation ?

Culture

28. Dans le 32 C/5, la priorité principale et le principal thème du grand programme IV sont la "promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel", à laquelle a été affectée 62 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 38 % dans le 31 C/5 approuvé. Les "autres priorités" sont : le renforcement de l'action normative dans le domaine de la culture et de la créativité et le resserrement des liens entre culture et développement.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le grand programme IV la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ? Ou bien les efforts de concentration ont-ils atteint un niveau satisfaisant ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme IV ? Dans l'affirmative, laquelle ?

29. Dans le 32 C/5, l'importance accordée aux activités normatives est une caractéristique évidente du grand programme IV, qui se retrouve dans plusieurs des sous-programmes et des axes d'action.

Devrait-on dans le 33 C/5 continuer à mettre l'accent sur les activités normatives ? Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire de consolider les acquis et d'assurer un suivi, y compris en vue d'alimenter les processus de formulation des politiques ?

Etes-vous satisfaits de l'interaction et de la synergie entre les activités et les instruments normatifs ? Estimez-vous qu'il serait nécessaire d'entreprendre des activités complémentaires basées sur des recherches - et, dans ce cas, lesquelles ?

30. Les activités interdisciplinaires sont devenues un aspect innovant et visible du grand programme IV. La transversalité et l'universalité de la culture semblent aussi de mieux en mieux reconnues. Des interdépendances existent, par exemple entre l'éducation et la culture et entre la communication et la culture, et l'exploration des liens entre diversité culturelle et biodiversité lance, de toute évidence, un nouveau défi à l'action interdisciplinaire de l'UNESCO, comme cela a été déjà reconnu dans le 32 C/5 et par la création d'axes d'action *de facto* communs avec le grand programme II.

Convient-il que le grand programme IV continue de mettre l'accent, en allant encore plus loin dans cette voie, sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32 C/5 ? Souhaitez-vous suggérer de nouveaux domaines se prêtant à des actions intersectorielles et interdisciplinaires distinctes ?

31. L'expérience acquise par l'UNESCO et le concept en constante évolution de patrimoine culturel ont permis à l'Organisation de renouveler son approche du patrimoine mondial. Une très grande importance est actuellement accordée à la promotion de la préservation du patrimoine culturel immatériel, l'intention étant d'en faire une partie intégrante des politiques de préservation. La réhabilitation du patrimoine culturel dans les situations de préconflit et postconflit (avec les actions normatives correspondantes) est aussi devenue un important vecteur parmi d'autres du dialogue interculturel. Les activités du Centre du patrimoine mondial sont devenues une activité phare importante et couronnée de succès de l'Organisation, qui améliore sa visibilité et rehausse son image.

Estimez-vous qu'il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33 C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel ? Y a-t-il de nouveaux aspects ou activités qui pourraient mériter une attention et une réflexion particulières ?

Avez-vous des suggestions en vue de renforcer encore les activités, le rôle et l'impact du Centre du patrimoine mondial ?

32. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle, des efforts sont déployés pour aider les pays en développement ou les pays en transition à créer des industries culturelles viables et compétitives et à formuler des politiques culturelles créant les conditions dans lesquelles toute une gamme d'expression culturelle peut s'épanouir.

Y a-t-il des tendances, des perspectives ou des actions que vous voudriez voir prendre en compte en relation avec l'Alliance mondiale et qui devraient être reflétées dans le 33 C/5 ?

Communication et information

33. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme V est de "*favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public*", priorité qui a été renforcée et qui recevra 68 % des ressources totales allouées au grand programme V (à l'exclusion des projets relevant des thèmes transversaux) au lieu de 55 % dans le 31 C/5 approuvé. Les deux autres priorités sont la *promotion de la liberté d'expression et le développement de la communication*. Peut-être convient-il de rappeler que, durant

le débat sur la préparation du 33 C/5 à la 32e session de la Conférence générale, certaines délégations ont proposé qu'à l'avenir la priorité principale du grand programme V soit *la libre circulation des idées, la liberté d'expression et l'accès universel à l'information*.

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir la même priorité principale pour le grand programme V que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu du programme ?

La priorité principale dans le document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préférez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le grand programme V ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Les deux "autres priorités" devraient-elles être maintenues dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et en ce cas, comment ?

34. La Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Genève, décembre 2003) reflètent le consensus international sur les valeurs qui devraient sous-tendre l'édification de sociétés intégratrices et pluralistes, au sein desquelles tous peuvent bénéficier du potentiel offert par les TIC. Pour l'UNESCO, ces textes constituent une reconnaissance par la communauté internationale des quatre principes clés que l'Organisation n'a cessé de défendre comme essentiels au développement de sociétés du savoir équitables : "liberté d'expression ; égalité d'accès à l'éducation ; accès universel à l'information, en particulier en ce qui concerne le domaine public ; diversité culturelle et linguistique".

Comment l'UNESCO pourrait-elle mieux traduire ces quatre principes dans ses programmes afin de mener une action orientée vers l'obtention de résultats ?

Quelles autres initiatives ou propositions concrètes suggèreriez-vous en vue de continuer à promouvoir et de rendre opérationnel le concept de société du savoir, en particulier dans le contexte des résultats attendus de la deuxième phase du SMSI (Tunis, 2005) ?

35. Le grand programme V est, de par sa nature même, intersectoriel. Outre les projets se rapportant aux deux thèmes intersectoriels du 31 C/4, le renforcement de la coopération intersectorielle et interdisciplinaire est une préoccupation constante de l'Organisation. Les débats de la Conférence générale ont mis en lumière un certain nombre de thèmes se prêtant à cette coopération, notamment : les TIC et l'éducation ; la production de contenus culturellement diversifiés et multilingues ; l'enseignement supérieur, et en particulier la formation des formateurs ; le rôle des bibliothèques et des archives dans la construction des sociétés du savoir, l'éducation relative aux médias ; etc. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a réaffirmé que l'éducation et le renforcement des capacités sont deux domaines clés dans lesquels les TIC peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de desservir les différents groupes de population et d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

Quels grands thèmes ou domaines suggèreriez-vous pour de nouvelles activités intersectorielles ou pour d'éventuels axes d'action communs avec d'autres grands programmes ?

Quels sont, selon vous, les domaines les plus prometteurs où les TIC et l'éducation se recoupent et où l'UNESCO peut apporter une contribution importante et unique ? Et comment voulez-vous qu'ils soient pris en compte ?

III. AUTRES QUESTIONS ET DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME

36. Plusieurs questions de programme revêtant une importance essentielle intéressent la totalité des secteurs de l'UNESCO. Ce sont notamment : les activités relatives à la lutte contre la pauvreté, qui occupent une place centrale dans la contribution de l'UNESCO à la réalisation de **l'objectif de développement 1 du Millénaire** (réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté) ; le soutien au **NEPAD** ; les contributions au **Plan d'action de Bruxelles** adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

37. De même, la contribution de l'UNESCO à la reconstruction et à la réconciliation dans les zones de **conflit et d'après-conflit**, en particulier en Afghanistan, dans les territoires palestiniens et en Afrique, s'est amplifiée au cours des derniers exercices biennaux et demanderait peut-être à être mieux reflétée dans le document C/5.

38. La détermination accrue à témoigner à l'égard de la lutte contre le **terrorisme** est au premier plan de l'attention et de la coopération internationales. Conformément à la résolution 31 C/39 de la Conférence générale, l'UNESCO a intensifié ses activités dans le domaine du **dialogue entre les civilisations**, où elle met en oeuvre une approche multisectorielle faisant appel à des contributions venues de tous ses domaines de compétence. Conformément à la résolution 32 C/47 de la Conférence générale, les activités et les initiatives futures visent les niveaux régional et sous-régional en favorisant les domaines identifiés par la Conférence générale, à savoir l'éducation, la science et la technologie, la diversité culturelle sous tous ses aspects et les médias.

Avez-vous des propositions précises pour des orientations et des actions que l'UNESCO pourrait faire siennes à l'avenir en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'appui au NEPAD et aux pays les moins avancés, la contribution à apporter dans les zones de conflit et d'après-conflit, le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme ?

Y a-t-il d'autres questions de programme clés que l'UNESCO devrait aborder dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquelles elle aurait un avantage comparatif ?

Y a-t-il des activités, des questions ou des thèmes dont, selon vous, l'examen pourrait être interrompu ou auxquels il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible ou qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?

Seriez-vous favorables à l'introduction d'une clause (sunset clause) prévoyant la suppression automatique d'une activité de programme à l'issue d'une période déterminée ? Dans l'affirmative, comment devrait-elle être appliquée ?

Interdisciplinarité

39. Pour renforcer l'action interdisciplinaire et multidisciplinaire, 10,4 millions de dollars ont été alloués dans le 32 C/5 aux projets relatifs aux deux thèmes transversaux définis dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4). Pour sélectionner ces projets, dont la préparation de chacun a fait intervenir obligatoirement au moins trois secteurs ou bureaux, il a été lancé - comme dans le cas du 31 C/5 approuvé - un appel d'offres au niveau du Secrétariat, faisant appel au Siège et aux bureaux hors Siège. Les 41 projets transversaux mentionnés dans le 32 C/5 approuvé (dont 19 se rapportent à l'élimination de la pauvreté et 22 à la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir) représentent un échantillon de l'action que l'UNESCO peut mener pour atteindre les deux objectifs. Ces projets ne sont pas, de toute évidence, les seules activités intersectorielles de l'Organisation mais sont complétés par d'autres initiatives de caractère intersectoriel, dont plusieurs sont évoquées plus haut dans le présent questionnaire, par exemple les axes d'action communs introduits pour la première fois dans le 32 C/5.

Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux du 31 C/4 sont-elles suffisamment prises en compte dans l'éventail de projets retenus et inclus dans le document 32 C/5 approuvé ?

Si tel n'est pas le cas, quelles autres approches devraient être envisagées pour mieux atteindre leurs objectifs ? Quelles mesures devraient, selon vous, être adoptées pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation ?

Dans l'ensemble, estimez-vous que le 32 C/5 contient un nombre suffisant d'activités et d'initiatives intersectorielles ? Dans le cas contraire, dans quels domaines pensez-vous qu'il faudrait renforcer les initiatives de ce genre et leur donner un caractère intersectoriel plus prononcé ?

Etes-vous d'avis qu'il faut allouer de nouveau dans le 33 C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux ? Souhaitez-vous que la formule des axes d'action communs soit maintenue et renforcée et dans quels domaines ?

Intégration

40. Le 31 C/4 a inauguré une nouvelle approche consistant à renoncer au principe des thèmes et groupes prioritaires qui a été remplacé par celui de l'intégration. En conséquence, la problématique des besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes sera désormais intégrée dans tous les programmes des documents C/5 du début à la fin de la période 2002-2007. Cela signifie que tous les secteurs devront prendre en compte les demandes émanant de ces groupes dans tous leurs programmes. De plus, comme l'envisageait le 31 C/4, dans toutes les activités de l'UNESCO l'accent sera mis particulièrement sur les besoins des groupes défavorisés et exclus et sur les éléments les plus vulnérables de la société. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation est déterminée à promouvoir une culture de la paix, notamment en jouant le rôle de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et en assurant le suivi de la résolution 39 C/31 de la Conférence générale.

Estimez-vous que les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le document 31 C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, aux PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix, ont été suffisamment prises en compte dans le 32 C/5 approuvé ? Sinon, que peut-on faire pour en améliorer la situation ?

Etes-vous favorable à la formule de l'intégration en général ? Comment cette formule pourrait-elle être appliquée plus efficacement ?

Etes-vous partisan d'une réduction du nombre des domaines à intégrer et, si tel est le cas, quelles seraient vos préférences ? Ou bien pensez-vous qu'il conviendrait d'ajouter de nouvelles questions à intégrer - dans l'affirmative, lesquelles ? (étant entendu que cela demanderait un ajustement du 31 C/4) ?

IV. EXECUTION ET IMPACT DU PROGRAMME

Approche axée sur les résultats

41. Dans le 32 C/5 approuvé, un grand effort a été fait pour introduire et appliquer systématiquement une approche de la programmation et de la budgétisation qui soit axée sur les résultats en définissant les résultats escomptés pour chaque axe d'action et en formulant des indicateurs de performance qui couvrent le plus largement possible et de manière mesurable le champ des résultats. L'élaboration du 33 C/5 offre une occasion appréciable d'affiner encore cette approche axée sur les résultats pour toutes les branches de l'Organisation - les secteurs du Siège, les bureaux hors Siège et les instituts -, en introduisant des indicateurs de référence pour divers indicateurs de performance.

Etes-vous satisfaits de l'élaboration et la mise en application de la programmation axée sur les résultats, telles qu'elles ressortent des documents 31 C/5 et 32 C/5 ?

Avez-vous des suggestions à faire au sujet de nouvelles améliorations et de la présentation de la composante résultats dans le 33 C/5 ?

Décentralisation

42. En sa qualité d'organisation intergouvernementale dotée d'un mandat universel, l'UNESCO est censée définir des stratégies qui s'attaquent aux problèmes mondiaux, mais ces stratégies ne peuvent être efficaces que si elles sont suffisamment souples pour être adaptées aux problèmes particuliers qui se posent aux différents Etats membres, tels qu'ils s'expriment au niveau régional, sous-régional ou national. La stratégie de décentralisation est donc conçue pour conjuguer la pertinence et l'efficacité sur le terrain, et ce, dans un double but : d'une part, servir plus utilement les Etats membres selon leur situation et leurs besoins particuliers en mettant pleinement à profit la somme de connaissances, d'expérience et d'idées accumulées ou créées partout de par le monde et, d'autre part, éclairer les politiques et les actions menées au niveau mondial en faisant un bilan de l'expérience acquise sur le terrain. Cette double démarche exprime parfaitement l'unité de conception et d'action qui est la marque de l'UNESCO et l'un des grands avantages comparatifs d'une organisation universelle.

43. Dans le cadre de la stratégie de décentralisation, les bureaux multipays - et les bureaux nationaux dans les pays où il en existe - sont les piliers de la gestion et de l'exécution du programme au niveau des Etats membres, en particulier pour les aider à définir leurs grandes orientations et à renforcer leurs capacités tout en mobilisant des fonds extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de projets de développement conformes au mandat et aux programmes de l'Organisation. Pour cette dernière fonction, les documents C/5 actuels ne prévoient pas de financement spécifique. A présent, les fonds décentralisés à dégager et allouer à cette fin sont laissés à l'appréciation des secteurs et des unités hors Siège. Il en allait différemment dans le passé, où, jusqu'à l'exercice 1996-1997 (28 C/5), des fonds étaient réservés, au titre de chaque grand programme à la "coopération pour le développement" et expressément destinés à renforcer la coopération avec les Etats membres et les sources de financement (y compris l'identification et la conception de projets et leur négociation avec les donateurs potentiels).

Quels seraient, à vos yeux, une combinaison et un équilibre idéals d'optique mondiale et d'approche axée sur le local dans les activités des différents secteurs/grands programmes ?

Quel genre de tâches et d'actions particulières attendriez-vous des bureaux multipays - et des bureaux nationaux là où il en existe -, eu égard aux fonctions générales de l'UNESCO ?

Comment suggèreriez-vous que les bureaux hors Siège exercent les fonctions de l'UNESCO - telles qu'elles sont exposées dans le 31 C/4 - au service des Etats membres ?

Dans chacun des domaines de compétence de l'Organisation, quel serait le type de questions qu'il y aurait lieu de traiter au niveau régional ?

Considérez-vous que certains fonds alloués aux secteurs de programme et/ou aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire devraient être réservés à la création de ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire qu'une composante "coopération pour le développement" devrait être réintroduite) ?

44. Les consultations que les bureaux multipays ont lancées durant le dernier exercice grâce aux fonds reportés de l'exercice 2000-2001 auront démontré combien les initiatives de ce genre sont importantes pour accroître la pertinence des programmes de ces bureaux (ou des bureaux nationaux) et nouer de fructueuses relations de travail entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège. Ces consultations paraissent appelées à jouer un rôle accru dans le cycle de programmation de l'Organisation en devenant les pierres angulaires de la conception des prochains programmes et budgets (documents C/5), ainsi que du contrôle du déroulement de l'exécution de ces programmes.

Comment ces réunions devraient-elles être financées - sur les montants alloués aux bureaux hors Siège au titre du Programme ordinaire, par une contribution spécifique au titre du Programme de participation ou en combinant les deux ?

45. Le document 32 C/5 approuvé envisage une décentralisation assez poussée des ressources allouées au programme, qui va jusqu'à 67 % pour certains grands programmes. Les taux effectifs varient d'un grand programme à l'autre, selon le contenu, la nature et le type des activités envisagées, et aussi selon la dotation en personnel et les capacités d'exécution des bureaux hors Siège. Globalement, les taux de décentralisation des ressources stipulés pour chacun des grands

programmes dans le 33 C/5 sont les suivants : grand programme I : 65,9 % (instituts non compris), grand programme II : 40,8 % (à l'exclusion de la COI), grand programme III : 36,7 %, grand programme IV : 45,4 % et grand programme V : 47,5 %.

Considérez-vous que - compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO - ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?

46. Durant les deux derniers exercices, l'UNESCO a joué un rôle constructif et très dynamique dans les actions lancées à l'échelle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des mécanismes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui cherchent à assurer une coordination des orientations et des approches de tous les programmes et institutions des Nations Unies, ainsi que dans la coordination et la coopération au niveau local. Ce dernier aspect est particulièrement important pour le réseau décentralisé de bureaux hors Siège de l'UNESCO et la contribution qu'on attend d'eux à l'établissement des Bilans communs de pays (CCA), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des rapports sur les réalisations au niveau national dans le sens des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Comment l'UNESCO et les Etats membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis ?

Rôle des commissions nationales

47. Eléments constitutifs de l'UNESCO, les commissions nationales ont un rôle essentiel à jouer dans la conception, l'application et l'exécution des programmes de l'Organisation. On continuera de veiller à ce qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution des programmes, tout en étendant leur champ d'action à la recherche de financements et à la constitution de nouveaux partenariats.

Eu égard aux résultats de la phase 1 du grand Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales mis en oeuvre en application de la décision 161 EX/8.3 et vu les progrès du processus de décentralisation, quelles autres mesures ou initiatives novatrices pourraient être lancées et appliquées pour renforcer les interactions entre les commissions nationales et le Secrétariat, et en particulier les bureaux multipays et nationaux et les bureaux régionaux, ainsi que pour aider à accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional et national ?

Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer encore la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales ?

V. QUESTIONS DE BUDGET ET DE RESSOURCES

48. La détermination du plafond budgétaire pour le 33 C/5 sera une tâche essentielle. Rompant pour la première fois avec une longue série de budgets antérieurs, le 32 C/5 a bénéficié d'une croissance réelle, avec un plafond fixé à 610 millions de dollars des Etats-Unis, qui coïncidait aussi avec le retour des Etats-Unis à l'Organisation.

Pour le plafond budgétaire du 33 C/5, laquelle des options ci-après aurait votre préférence :

- (a) une croissance nominale nulle (soit 610 millions de dollars) ;*
- (b) une croissance réelle nulle (soit 610 millions de dollars plus réévaluation plus augmentations prévisibles des coûts) ;*
- (c) une croissance réelle positive et, en ce cas, de quelle ampleur ?*

Etes-vous favorables au maintien de la répartition actuelle des ressources du programme entre les divers grands programmes ? Dans la négative, quelle répartition ou formule proposeriez-vous ? (Voir aussi la dernière question du paragraphe 9).

Considérez-vous qu'il soit nécessaire d'améliorer la structure et la présentation du budget ? Dans l'affirmative, sur quels points doivent-elles être améliorées et comment pourraient-elles l'être concrètement ?

49. Dans le 32 C/5, un grand changement a été apporté à la présentation des ressources extrabudgétaires. On a pris soin de faire en sorte que les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires soient complémentaires dans un même cadre général défini par les objectifs stratégiques du document 31 C/4 et les priorités de programme du 32 C/5. De même, seules figuraient dans le 32 C/5 les ressources extrabudgétaires qui étaient déjà parvenues au Secrétariat ou avaient fait l'objet d'engagements dans des documents portant la signature des donateurs.

Avez-vous des suggestions à formuler pour améliorer encore le lien entre ressources ordinaires et extrabudgétaires et leur présentation ?

ANNEXE
APERCU DE LA STRATEGIE
A MOYEN TERME POUR 2002-2007

THÈME FÉDÉRATEUR

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation, par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

DEUX THÈMES TRANSVERSAUX

- Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ■
- La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ■

TROIS AXES STRATÉGIQUES PRINCIPAUX

Élaborer et promouvoir des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, afin de répondre aux nouveaux enjeux dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et de préserver et consolider le « bien public commun »

Promouvoir le pluralisme en reconnaissant et en préservant le principe de diversité tout en faisant respecter les droits de l'homme

Promouvoir l'autonomisation et la participation à la société du savoir en émergence grâce à un accès équitable à celle-ci, au développement des capacités et au partage des connaissances

DOUZE OBJECTIFS STRATÉGIQUES

| Éducation | Sciences | Culture | Communication et information |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme■ Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées■ Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation | <ul style="list-style-type: none">■ Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales■ Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social■ Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir | <ul style="list-style-type: none">■ Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel■ Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations■ Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances | <ul style="list-style-type: none">■ Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information■ Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux■ Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public |

